GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
11 JUIL. 2011
DEPOT N° 2216

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
Enregistré sous le n° 10185

ABACEO INTERNATIONAL
Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 000 euros
Siège social : 4 avenue Laurent Cély
Tour d'Asnières
92600 Asnières sur Seine
508 961 810 RCS Nanterre

2010211

REQUETE A

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Je soussigné Monsieur Dominique LIETAR, Gérant associé de la société DSL CONSEIL – 20, rue de la Citadelle – 78450 CHAVENAY – 492 865 605 RCS VERSAILLES,

Ladite société agissant en qualité de Président de la Société **ABACEO INTERNATIONAL,** Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, sis Tour d'Asnières, 4 rue Laurent Cély - 92600 ASNIERES SUR SEINE, immatriculée sous le numéro 508 961 810 RCS NANTERRE,

A l'honneur de vous exposer :

- que la Société, a conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2010 ; qu'elle devrait donc réunir son assemblée générale chargée d'approuver les comptes de cet exercice social au plus tard le 30 juin 2011,

- que l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux pour les motifs suivants : suite à des modifications d'organisation interne de l'entreprise et notamment changement de comptable, la Société n'a pas été en mesure d'arrêter ses comptes annuels pour l'exercice 2010,

Qu'en conséquence,

Le soussigné es-qualités, sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS MOIS lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Asnières, le 20 juin 2011
DSL CONSEIL

REÇU
27 JUIN 2011
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE
N° 2011O01185

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 223-26 et L 241-5 du Code de Commerce (SARL),

Vu les articles L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce (SA),

Vu les articles L227-9 et R 225-64 du Code de Commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2011

le délai de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 DECEMBRE 2010 de la société requérante **SAS ABACEO INTERNATIONAL 4 AVE LAURENT CELY TOUR D'ASNIERES 92600 ASNIERES SUR SEINE 508961810 RCS NANTERRE**

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 05 JUIL. 2011
Par délégation

TRIBUNAL DE COMMERCE GREFFE

F. BOUCLY